



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 9 avril 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le neuvième jour du mois d'avril 2018.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Gilbert Vachon
Mario Boily
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

2.2. Adoption des comptes

2.3. États financiers OMH

2.4. Déluge 2016 : 210 Langevin

2.5. Demande d'abolition du FARR et hausse du remboursement de TVQ

2.6. Appui dans le dossier de l'accaparement et la financiarisation des terres agricoles

2.7. Assurances générales

2.7.1. Adhésion à titre de membre de la Mutuelle des municipalités du Québec

2.7.2. Demande à la Mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque incendie

2.8. Délégué autorisé CIM

2.9. Grief 2017-01

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1. Rapport urbanisme

3.2. Appui club VTT Jarrets Noirs

3.3. Zone tampon

4. Travaux publics

4.1. Demande Rang Un

4.2. Appel d'offre 2018-01 Pavage: résultats

- 4.3. 2018-04 Système de chauffage garage
- 4.4. 2018-06 Prix gravier 2018
- 4.5. 2018-07 Balayage de rue
- 4.6. 2018-10 Benne Sterling 2002
- 4.7. Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'Amélioration
- 4.8. Contrat MTQ

5. Sécurité publique et incendie

- 5.1. Rapport d'intervention mars 2018
- 5.2. 2018-09 Toiture caserne
- 5.3. Programme de vérification des avertisseurs de fumée
- 5.4. Programme de recrutement régional des pompiers
- 5.5. Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau
- 5.6. Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau
- 5.7. Programmation des fréquences radio

6. Loisir, organismes et activités culturelles

- 6.1. Salle de bain MDJ
- 6.2. Commandites (JABS, Déjeuner des policiers, Fondation du coeur, Classique de golf du CLD 2018)
- 6.3. Fond culturel suivi
- 6.4. Stationnement ancien site de Tire de tracteurs
- 6.5. Projets structurants 2018-2019: Système de son salle municipale
- 6.6. Soirée reconnaissance 2018
- 6.7. Entretien piste ski de fond
- 6.8. Classique de golf 2018
- 6.9. Accueil nouveaux arrivants

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. Rapport mairesse
- 9.4. Rencontre TP : 16 avril ?

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 65-04-2018

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout du point 2.4 *Déluge 2016 : 210 Langevin* tout en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

Résolution 66-04-2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 67-04-2018

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de mars 2018 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 226 581.32\$.

Adoptée

2.3 États financiers OMH

Résolution 68-04-2018

ATTENDU QUE les états financiers 2017 de l'OMH sont présentés par Mme Sylvie Vachon et M. Michel Mathieu;

ATTENDU QUE ces états mentionnent des revenus de 86 963\$ versus des dépenses de 107 589\$, donc un déficit de 20 626\$, dont 90% absorbé par la SHQ, soit 18 563\$, et 10% absorbé par la Municipalité, soit 2 063\$;

ATTENDU QUE les états financiers démontrent un remboursement par l'OMH de 1634\$ à la SHQ et de 181\$ à la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver les états financiers 2017 de l'OMH tels que présentés.

Adoptée

2.4 Déluge 2016 : 210 Langevin

Mme Sylvie Vachon, propriétaire du 210 Langevin, explique les problèmes d'eau qu'elle vit depuis des travaux de drainage chez des voisins. Celle-ci demande l'aide de la part de la Municipalité. Mme Denise Roy, mairesse, tentera des démarches avec les voisins afin de régler le conflit.

2.5 Demande d'abolition du FARR et hausse du remboursement de TVQ

Résolution 69-04-2018

CONSIDÉRANT QU'À la fin de 2014, le gouvernement du Québec avait pour but l'atteinte de l'équilibre budgétaire et pour se faire, a notamment soumis aux municipalités un pacte fiscal transitoire, représentant tout près de 300M\$ en coupures directes annuelles ;

CONSIDÉRANT QU'EN dégageant aujourd'hui des surplus budgétaires, le même gouvernement a créé le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), offrant en 2017 une somme de 30M\$, représentant à peine 10% de ce qui fut retranché annuellement, soit une somme infime. L'attribution se fait selon des critères établis par Québec et relève du ministre responsable de chaque région, ce qui donne de curieuses apparences de partisanerie issues d'une autre époque et s'éloigne des objectifs des milieux qu'il est justement sensé soutenir. Sans compter qu'il vient donner de faux espoirs à un grand nombre d'organismes dépendant auparavant des CRÉ, également éliminées par Québec;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons tous alléger les structures et que les élus municipaux disposent déjà d'une légitimité directe issue de leurs commettants ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada rembourse les municipalités pour chaque dollar de TPS qu'ils paient sur leurs intrants ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec affirme reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et d'augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander au gouvernement du Québec de mettre fin au FARR et de plutôt réinvestir dans les paiements de transfert qu'il a lui-même coupés depuis 2014 en rehaussant progressivement les retours de TVQ pour chaque organisation municipale du territoire québécois, soit :

2017 : 50 cents pour chaque dollar;
2018 : 60 cents pour chaque dollar;
2019 : 75 cents pour chaque dollar;
2020 : 1\$ pour chaque dollar.

Adoptée

2.6 Appui dans le dossier de l'accaparement et la financiarisation des terres agricoles

Résolution 70-04-2018

CONSIDÉRANT la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de PANGEA terres agricoles;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la région de Montmagny ainsi que dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles;

CONSIDÉRANT QUE PANGEA constitue une « concurrence déloyale » pour les agriculteurs;

CONSIDÉRANT QUE d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT QUE la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander au gouvernement du Québec :

Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;

Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

Adoptée

2.7 Assurances générales

Résolution 71a-04-2018

ATTENDU QU'un appel d'offre pour les assurances générales de la Municipalité a été envoyé à Essor assurance et à la Mutuelle des municipalités du Québec ;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants:

Soumissionnaires	Prix avec taxes
Essor	35 040.23 \$
MMQ	29 135.00 \$

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec peut également assurer des organismes gravitant autour de la Municipalité, soit pour notre municipalité : l'OTJ coopérative des loisirs et l'Association de développement économique de St-Odilon (ADESO) ;

ATTENDU QUE les prix déposés avant taxes pour assurer ces organismes permettent de réaliser des économies, soit:

Organismes	Prix soumis	avec MMQ	Différence
OTJ	9 133 \$	5620 \$	3 513.00 \$
ADESO	755.37 \$	175 \$	564.62 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le contrat soit accordé à la Mutuelle des municipalités du Québec au montant de 29 135\$;

D'ajouter l'OTJ St-Odilon à la police d'assurance de la Municipalité au montant de 5 620\$ plus taxes;

D'ajouter l'ADESO dès leur prochain renouvellement d'assurance, soit le 6 juin prochain au coût de 175\$ plus taxes.

Adoptée

2.7.1 Adhésion à titre de membre de la Mutuelle des municipalités du Québec

Résolution 71b-04-2018

CONSIDÉRANT QUE La Mutuelle des municipalités du Québec a été légalement constituée le 17 novembre 2003 à titre de compagnie mutuelle de dommages et qu'elle détient les permis requis par les autorités compétentes;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageux que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la Municipalité en devienne membre ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité devienne membre de La Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

QUE la Municipalité accepte de devenir partie à la convention créant La Mutuelle des municipalités du Québec en vertu des articles 711.2 et suivants du Code municipal du Québec et 465.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la Municipalité verse une somme de 100\$ pour acquitter la contribution d'adhésion;

QUE la Municipalité contracte ses assurances avec La Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 14 avril 2018;

QUE la mairesse et la secrétaire-trésorière soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adoptée

2.7.2 Demande à la Mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque incendie

Résolution 71c-04-2018

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC de Robert-Cliche le 30 août 2016 une attestation de conformité de son schéma de couverture de risque incendie;

ATTENDU QUE l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en oeuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de St-Odilon, encourage la mise en oeuvre des schémas de couverture de risques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs prévus au schéma incendie à ce jour et s'engage à réaliser tous les objectifs prévus au schéma incendie pour les années à venir;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité demande à la Mutuelle des municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en oeuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adoptée

2.8 Délégué autorisé CIM

Résolution 72-04-2018

ATTENDU QU'À la suite des élections municipales 2017, le délégué autorisé à représenter la Municipalité lors de toutes assemblées des membres de la Coopérative d'informatique municipale n'est plus éligible.

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à remplacer à titre de représentant, la personne qu'elle a désignée à ce titre.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE Denise Roy, mairesse, agisse à titre de représentante de la Municipalité dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite Coopérative.

Adoptée

2.9 Grief 2017-01

Résolution 73-04-2018

ATTENDU QUE le grief 2017-01 a été déposé le 15 septembre 2017 suite à l'abolition du poste de chef d'équipe;

ATTENDU QU'une demande de règlement a été proposée par l'employé en question, soit de lui verser la moitié de la prime qu'il aurait eue s'il avait conservé ses fonctions de chef d'équipe, ce qui représente un montant de 989.25\$;

ATTENDU QUE le processus d'arbitrage d'un grief coûte approximativement 5 000\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la proposition de règlement pour le grief 2017-01 et de verser le montant de 989.25\$ à l'employé en question;

D'autoriser Denise Roy, mairesse et Dominique Giguère, Directrice générale, à signer l'entente de paiement.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois d'avril 2018 est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Appui club VTT Jarrets Noirs

Résolution 74-04-2018

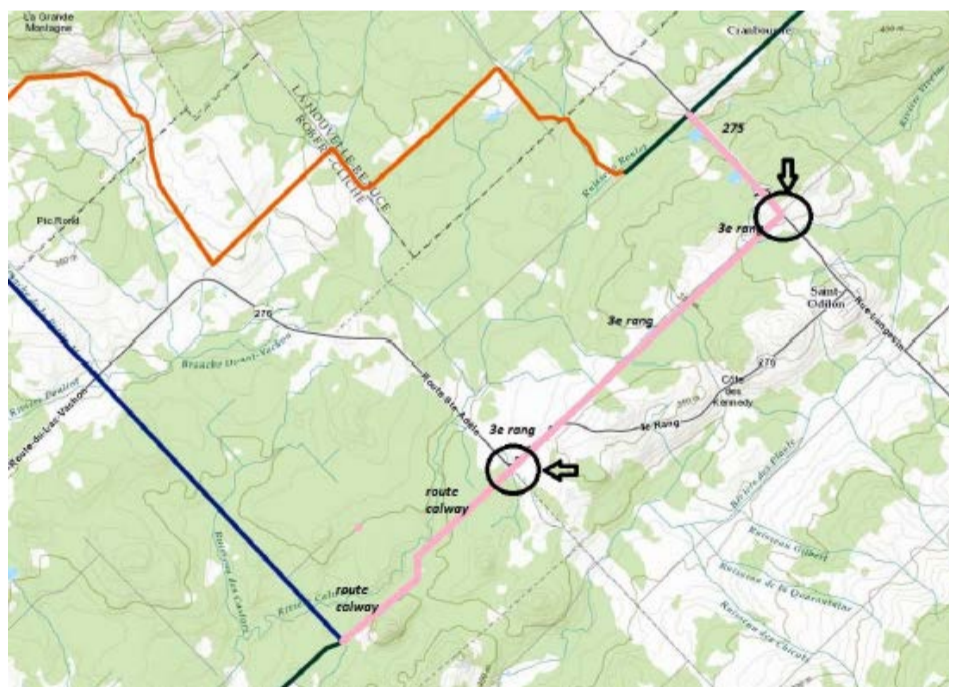
ATTENDU QUE le club VTT Les Jarrets Noirs qui couvre le territoire entre autre de St-Odilon, travaille sur un projet de lien VTT entre la Région de Bellechasse et celle de la Beauce;

ATTENDU QUE ce club désire ouvrir un nouveau lien quatre saisons pour faciliter l'accès entre les deux régions;

ATTENDU QU'il désire faire une demande aux Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports concernant deux traverses sur les routes 275 et 276 aux jonctions du Rang 3.

ATTENDU QU'il est déjà possible de circuler sur le Rang 3 en partie et sur la portion de la Route 275 en cause;

ATTENDU QUE la demande ne concernerait que les traverses entre le Rang 3 et la Route 275 ainsi que Rang 3 et la Route 276, tel que représentée en rose sur le tracé ci-bas:



PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'appuyer le club VTT Les Jarrets Noirs concernant leur demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des

Transports pour l'ouverture d'un nouveau tracé et l'autorisation des traverses entre le Rang 3 et la Route 275 ainsi que Rang 3 et la Route 276.

Adoptée

3.3 Zone tampon

Résolution 75-04-2018

ATTENDU QUE la Municipalité doit reboiser deux secteurs de la zone tampon du parc industriel secteur ouest;

ATTENDU QUE le Programme de Reboisement social vise à soutenir les communautés dans la réalisation de leur projet de verdissement;

ATTENDU QU'une proposition préliminaire établie la plantation de 80 conifères et 55 feuillus de petits et moyens calibres sur 2 rangées pour la parcelle Rue Langevin et 140 arbustes et 140 arbres de petits calibres dans la parcelle Ruisseau;

ATTENDU QUE le projet de reboisement est estimé à un coût de 5 873.05\$ et que ce programme permettrait d'obtenir une subvention de 2 214.00\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la proposition préliminaire du Programme de Reboisement Social et de payer la partie non couverte par la subvention, soit 3 659.05\$ avant taxes.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Demande Rang Un

Des citoyens adressent une demande au conseil pour le prolongement de l'asphalte dans le 1er rang Est. Cette demande sera étudiée lors de la programmation des travaux de la TECQ.

4.2 Appel d'offre 2018-01 Pavage: résultats

Résolution 76-04-2018

ATTENDU QU'un appel d'offre pour le pavage d'une section de la rue Bélair et de tronçons dans les 8e rang et 10e rang a été publié sur le site SEAO;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants (incluant les taxes):

Construction Abénakis	104 971.71\$
Pavage Sartigan	98 995.56\$
Pavages de Beauce	93 392.47\$
Pavages Colgan	92 591.67\$
Pavages LGF	85 954.16\$
Construction BML	77 291.30\$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le contrat soit accordé à Construction BML au montant de 77 291.30\$ incluant les taxes.

Adoptée

4.3 2018-04 Système de chauffage garage

Résolution 77-04-2018

ATTENDU QU'un appel d'offre pour le remplacement de la fournaise au garage municipal a été envoyé à Services Spécialisés L.F. inc et à Propane GRG;

ATTENDU QUE les résultats, incluant les taxes, sont les suivants:

Services Spécialisés L.F. Inc	3 391.76\$
Propane GRG	2 759.29\$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le contrat soit accordé à Propane GRG au montant de 2 759.29\$ incluant les taxes.

Adoptée

4.4 2018-06 Prix gravier 2018

Résolution 78-04-2018

ATTENDU QU'un appel d'offre pour l'approvisionnement en gravier MG-20b, MG-20, CG-14 (sable) et pierre 100-200 a été envoyé à 5 soumissionnaires;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants:

	Carrières	Prix à la tonne
MG-20b	Sartigan (Saint-Joseph/beauceville)	9.90 \$
	Conrad Giroux (Frampton)	8.75 \$
	BML (Saint-Joseph)	11.45 \$
	Abénakis (livré)	11.58 \$
	Giroux Lessard (Saint-benjamin)	-
MG-20	Sartigan (Saint-Joseph/beauceville)	11.00 \$
	Conrad Giroux (Frampton)	-
	BML (Saint-Joseph)	11.95 \$
	Abénakis (livré)	13.54 \$
	Giroux Lessard (Saint-Benjamin)	10.95 \$
CG-14 (sable)	Sartigan (Saint-Joseph/beauceville)	9.85 \$
	Conrad Giroux (Frampton)	6.00 \$
	BML (Saint-Joseph) criblure de pierre	7.90 \$
	Abénakis (livré)	-
	Giroux Lessard (Saint-Benjamin)	-
Pierre 100-200 (ponceau)	Sartigan (Saint-Joseph/beauceville)	15.75 \$
	BML (saint-joseph)	18.00 \$
	Giroux Lessard (Saint-benjamin)	14.50 \$

ATTENDU QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne laisse une certaine discrétion au coordonnateur des travaux publics, M. Marc-Antoine Pelletier, pour le choix de matériel, selon la quantité du matériel, les besoins et l'emplacement des travaux à faire en tenant compte du prix à la tonne et des frais de transports.

Adoptée

4.5 2018-07 Balayage de rue

Résolution 79-04-2018

ATTENDU QU'un appel d'offre pour le balayage de rue a été envoyé à Marquage Lignpro et à Carrière Ste-Rose;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants:

Marquage Lignpro	110\$/h
Carrière Ste-Rose	130\$/h

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le contrat soit accordé à Marquage Lignpro au montant de 110\$/h.

Adoptée

4.6 2018-10 Benne Sterling 2002

Résolution 80-04-2018

ATTENDU QUE la benne du camion Sterling 2002 doit être repeinturée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder le contrat de peinture à Garage Léonce Brousseau au montant de 5 633.78\$ incluant les taxes. Une vérification du châssis devra également être faite et si besoin, le faire peindre et huiler.

Adoptée

4.7 Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'Amélioration

Résolution 81-04-2018

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'Amélioration (anciennement PAARRM) est une aide financière accordée pour l'amélioration ou la construction de routes municipales;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander un montant de 25 000 \$ au député de Beauce-Nord et au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée

4.8 Contrat MTQ

Résolution 82-04-2018

ATTENDU QUE la Municipalité effectue le déneigement pour le compte du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports sur des tronçons des routes 275 et 276, représentant 23.522 km;

ATTENDU QUE le contrat prévoit que la Municipalité peut signifier avant le 1er mai son intention de non-renouvellement pour la prochaine période, soit du 1er juin au 31 mai suivant;

ATTENDU QUE de nouvelles exigences sont prévues pour le prochain contrat, tel des thermomètres de surface et de GPS dans les véhicules;

ATTENDU QUE les résultats d'une analyse de rentabilité de ce contrat de déneigement révèlent un résiduel minime et des dépenses augmentant d'année après années;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE mandater Mme Denise Roy, mairesse et Mme Dominique Giguère, directrice générale, pour rencontrer le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports et revoir les modalités du contrat de déneigement.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention mars 2018

Résolution 83-04-2018

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de mars 2018 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 2018-09 Toiture caserne

Résolution 84-04-2018

ATTENDU QUE le toit de la caserne démontre des problèmes d'infiltrations d'eau;

ATTENDU QU'une demande de prix a été demandée à Construction Gilbert Nolet pour la réfection de la toiture (toit plat), soit:

- l'installation de membrane sous couche sopra base;

- l'installation de colle élastomère;
- l'installation de membrane qui remonte sur le rebord (parapet);
- l'installation de membrane de finition couleur;
- l'évent de toit neuf;
- le drain de fond;
- l'installation de solon de bord neuf couleur;
- le ramassage des lieux et le nettoyage;

ATTENDU QUE la Municipalité devra avoir préparé le site en enlevant la pierre sur le toit et le foam;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder le contrat à Construction Gilbert Nolet au montant de 18 435.00\$ plus taxes. Ce contrat devrait être réalisé en avril si la température est adéquate.

Adoptée

5.3 Programme de vérification des avertisseurs de fumée

Résolution 85-04-2018

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1er décembre 2016;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de bonifier le Programme de vérification des avertisseurs de fumée à l'action 38;

ATTENDU QUE le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme de vérification des avertisseurs de fumée au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme de vérification des avertisseurs de fumée, et a proposé son adoption au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche du 14 mars 2018;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution lors de la réunion du 14 mars 2018 (résolution 6293-18) la mise en application du Programme de vérification des avertisseurs de fumée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'adopter le Programme de vérification des avertisseurs de fumée de la MRC Robert-Cliche qui sera mis en application et supervisé par le directeur du service des incendies de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ;

QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne adopte le Programme de vérification des avertisseurs de fumée.

Adoptée

5.4 Programme de recrutement régional des pompiers

Résolution 86-04-2018

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1er décembre 2016;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu d'élaborer et mettre en place un Programme de recrutement régional des pompiers à l'action 7;

ATTENDU QUE le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme de recrutement régional des pompiers au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme de recrutement régional des pompiers, et a proposé son adoption au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche du 14 mars 2018;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution lors de la réunion du 14 mars 2018 (résolution 6294-18) la mise en application du Programme de recrutement régional des pompiers;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'adopter le Programme de recrutement régional des pompiers de la MRC Robert-Cliche qui sera mis en application et supervisé par le directeur du service des incendies de la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne ;

QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne adopte le Programme de recrutement régional des pompiers.

Adoptée

5.5 Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau

Résolution 87-04-2018

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1er décembre 2016;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu d'appliquer, dans chaque municipalité qui possède un réseau d'aqueduc conforme, un programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des

infrastructures d'alimentation en eau (incluant la vérification des pressions et du débit des bornes d'incendie et leur codification en s'inspirant de la norme NFPA 291) à l'action 17;

ATTENDU QUE le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau, et a proposé son adoption au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche du 14 mars 2018;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution lors de la réunion du 14 mars 2018 (résolution 6295-18) la mise en application du Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'adopter le Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau de la MRC Robert-Cliche qui sera mis en application et supervisé par le coordonnateur des travaux public de St-Odilon-de-Cranbourne;

QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne adopte le Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau.

Adoptée

5.6 Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau

Résolution 88-04-2018

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1er décembre 2016;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu d'élaborer, en collaboration avec la MRC, puis mettre en place un programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter le ravitaillement des camions-citernes (et les rendre accessibles en tout temps en s'inspirant de la norme NFPA 1142) à l'action 17;

ATTENDU QUE le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau, et a proposé son adoption au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche du 14 mars 2018;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution lors de la réunion du 14 mars 2018 (résolution 6296-18) la mise en application du Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'adopter le Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de la MRC Robert-Cliche qui sera mis en application et supervisé par le directeur du service des incendies de la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne ;

QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne adopte le Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau.

Adoptée

5.7 Programmation des fréquences radio

Résolution 89-04-2018

ATTENDU QUE la confusion règne parfois dans les communications entre les différents SSI du territoire, lors d'intervention, suite à une utilisation impropre des fréquences radio;

ATTENDU QU'UNE résolution (5678-16) a été adoptée à la MRC Robert-Cliche le 13 avril 2016 sur l'uniformisation des fréquences radio lors d'intervention;

ATTENDU QUE le comité technique des chefs incendie et le comité de sécurité incendie présidé par M. Groleau recommande que les services de sécurité incendie de la MRC utilisent la programmation des radios de communication telle que décrite dans la résolution 5678-16;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'adopter la programmation des radios de communication telle que décrite dans la résolution 5678-16 de la MRC Robert-Cliche qui sera mise en application par les services de sécurité incendie dès avril 2018 ;

QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne adopte le Programmation des fréquences radios.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Salle de bain MDJ

Résolution 90-04-2018

ATTENDU QUE le local de la Maison des Jeunes dénombre 2 salles de bain et qu'il y en a qu'une fonctionnelle ;

ATTENDU QUE des travaux majeurs doivent débiter, soit la réfection de celle fonctionnelle et la démolition de l'autre ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser les travaux de réfection des salles de bain du local de la Maison des Jeunes.

Adoptée

6.2 Commandites (JABS, Déjeuner des policiers, Fondation du coeur, Classique de golf du CLD 2018)

Résolution 91-04-2018

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder une aide financière de 50.00\$ à l'équipe de cheerleading JABS dans le cadre des mondiaux à Orlando en Floride à la fin avril;

De contribuer financièrement de l'ordre de 100.00\$ à la 26e édition du Déjeuner des policiers au profit de la Fondation rêves d'enfants qui se déroulera samedi le 28 avril 2018 au restaurant La Barbaque de Ste-Marie;

DE faire un don de 100.00\$ à la Fondation du coeur Beauce-Etchemin dans le cadre de leur campagne du Fonds Accès Santé;

D'adhérer au plan de partenariat du CLD Robert-Cliche comme partenaire Bronze d'une valeur de 150.00\$ pour la Classique de golf 2018.

Adoptée

6.3 Fond culturel suivi

La directrice générale informe le Conseil que la demande au Fond culturel pour une nouvelle fresque à la caserne n'a pu être déposée à temps considérant le délai de préparation et de planification dont la Municipalité disposait. Par contre, des démarches débiteront cette année pour être en mesure de déposer l'an prochain.

6.4 Stationnement ancien site de Tire de tracteurs

Résolution 92-04-2018

ATTENDU QUE l'OTJ de St-Odilon désire utiliser l'ancien site de tire de tracteurs appartenant à la Municipalité;

ATTENDU QUE ce site est présentement inoccupé et que la Municipalité n'a pas de projet à court terme ;

ATTENDU QUE l'utilisation de ce site amènerait à l'OTJ de St-Odilon une nouvelle source de revenu;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser l'OTJ à utiliser l'ancien site de tire de tracteurs.

Adoptée

6.5 Projets structurants 2018-2019: Système de son salle municipale

Résolution 93-04-2018

ATTENDU QUE le son dans les salles communautaires est déficient;

ATTENDU QU'une soumission de Normand Nadeau TV, Centre Hi-Fi, dévoile des coûts de remplacement de 7 070.71\$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE la Municipalité reçoit fréquemment des commentaires sur la qualité du son dans ces salles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE déposer un projet de remplacement du système de son dans les salles communautaires dans le Fonds de soutien aux projets structurants du CLD Robert-Cliche;

D'autoriser Dominique Giguère, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents reliés à cette demande.

Adoptée

6.6 Soirée reconnaissance 2018

Résolution 94-04-2018

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE renouveler en 2018 la soirée reconnaissance permettant ainsi de regrouper sous un même toit les employés et bénévoles des différents organismes municipaux. Cette soirée se tiendra le samedi 24 novembre et gardera la même formule pour le souper.

Adoptée

6.7 Entretien piste ski de fond

Résolution 95-04-2018

ATTENDU QUE des bénévoles entretiennent présentement une piste de ski de fond de 9 km dans notre municipalité;

ATTENDU QUE les utilisateurs doivent payer un abonnement pour y avoir accès;

ATTENDU QUE les revenus ne couvrent pas les dépenses engagées par ces bénévoles;

ATTENDU QUE cette piste est méconnue de la population;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'octroyer une aide financière de 400\$ pour la dernière saison hivernale et ainsi couvrir les frais d'entretiens;

DE payer les frais d'entretiens pour les prochaines années aux bénévoles s'occupant de la piste de ski de fond en deux versements, soit 600\$ en début de saison et 600\$ en fin de saison;

D'enlever les frais d'abonnement aux utilisateurs et de publiciser davantage la piste.

Adoptée

6.8 Classique de golf 2018

Résolution 96-04-2018

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'inscrire le conseiller M. Gilbert Vachon à titre de représentant de la Municipalité dans le cadre de la Classique de golf 2018 du CLD Robert-Cliche au coût de 145\$ pour le golf et le souper qui se tiendra le 21 juin prochain.

Adoptée

6.9 Accueil nouveaux arrivants

La mairesse, Mme Denise Roy, informe le conseil de la tenue d'une réception civique aux nouveaux arrivants immigrants le 18 avril prochain à la Cabane à sucre Vachon à St-Odilon. Celle-ci prendra part à l'activité.

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

9.3 Rapport mairesse

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 97-04-2018

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h50.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Mairesse.

Dominique Giguère,
Directrice générale.